

Visites et présence au chevet du patient

Renseignements à la famille,
aux partenaires de soins et aux visiteurs





AA-000 (2017-05)



Renseignements à la famille, aux partenaires de soins et aux visiteurs

Le Réseau de santé Vitalité valorise la présence de la famille et d'amis auprès des patients car cela leur fait du bien et les aide à se rétablir. Il encourage la famille et les amis à les soutenir et à les reconforter.

Chaque patient ou son mandataire spécial peut désigner un partenaire de soins parmi les membres de sa famille proche ou élargie, ses amis, les soignants ou autres. La famille et le partenaire de soins du patient sont des membres importants de l'équipe de soins de santé. Ils ne remplacent pas le personnel médical, mais ils peuvent aider le patient à comprendre ses options de traitement et les directives.

Rôle de la famille et du partenaire de soins

- Soutenir le patient émotionnellement.
- Aider le patient à comprendre ses options de traitement.
- Aider le patient à comprendre les directives du personnel pendant les rendez-vous, les tests ou un séjour à l'hôpital.
- Aider le patient à faire ses soins personnels (soins des cheveux, friction du dos).
- Aider le patient à manger, à boire, à remplir son menu.
- Tenir compagnie au patient, lui faire la lecture, etc.
- La famille et le partenaire de soins sont invités à rester avec le patient pour la nuit si l'espace est suffisant.



AA-000 (2017-05)

Visite à un patient hospitalisé

- Les visites sont autorisées en tout temps selon la préférence du patient et en collaboration avec l'équipe de soins.
- Le nombre de personnes auprès du patient est déterminé en collaboration avec le patient, la famille et l'équipe de soins selon l'espace disponible. Si le patient est en chambre semi-privée, il faut aussi consulter l'autre patient et sa famille.
- Le repos des patients doit être respecté. Le calme favorise la guérison.
- Les heures de repos sont de 21 h à 6 h. Plusieurs unités ont aussi une période de repos en après-midi.
- Les heures de repos peuvent être modifiées selon les besoins du patient.
- Les téléphones cellulaires et autres dispositifs électroniques doivent être réglés sur le mode «muet». Ils ne doivent pas être utilisés dans la chambre du patient.
- Il existe des lieux publics où il est possible d'utiliser un téléphone cellulaire sans déranger les patients de l'unité. Cela est très important pendant la nuit.
- Les toilettes dans les chambres des patients sont réservées aux patients. Les membres de la famille et les visiteurs doivent utiliser la toilette publique de l'unité.
- Les membres de la famille, le partenaire de soins et les visiteurs sont responsables de leurs propres repas et collations (nourriture et boissons). Les aliments de l'unité ou du réfrigérateur sont destinés aux patients.

Visites pendant la nuit et les heures de repos

- Il faut respecter la période de repos et préserver le calme pour la santé de tous les patients de l'unité.
- Les membres de la famille et les partenaires de soins sont invités à rester avec le patient en tout temps.
- Aucun comportement perturbateur ou dangereux n'est toléré.



Accompagnement d'un patient pendant les soins

La famille ou autre peut être invité à sortir de la pièce lors d'un test ou d'une intervention.

Nous vous encourageons à revenir ensuite auprès du patient pour l'accompagner et l'aider à comprendre les directives et les explications.

En tant que membre de la famille ou partenaire de soins, vous connaissez bien le patient. Si vous avez des questions ou croyez que le patient a des questions, n'hésitez pas à nous consulter. Vous pouvez aider le patient à comprendre sa condition et ses options de traitement, et à prendre des décisions éclairées.

Visite des enfants

Les enfants de moins de 14 ans ont le droit de visiter un patient s'ils sont accompagnés par un adulte autre que le patient.

Aux soins intensifs, la pertinence de la visite des enfants est évaluée selon la situation du patient.



Visite d'animaux de compagnie

Le patient peut recevoir la visite de son animal de compagnie pendant son séjour à l'hôpital.

Consultez l'infirmière responsable afin de connaître les dispositions appropriées. Il faut tenir compte des allergies ou des craintes des autres patients.



Prévention des infections

Ne rendez pas visite à un patient si vous :

- Êtes malade;
- Toussez;
- Avez de la fièvre ou la grippe;
- Avez des nausées, des vomissements ou de la diarrhée;
- Présentez des rougeurs ou des lésions de la peau.

Lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou utilisez un gel antiseptique :

- Avant d'entrer dans la chambre d'un patient et avant d'en sortir;
- Si vous tousssez, vous éternuez ou vous vous mouchez;
- Si vous touchez du matériel qui est sale ou de l'argent;

- Avant de manger;
- Après être allé aux toilettes;
- Utilisez une serviette de papier pour fermer les robinets après vous être séché les mains.

Pour visiter un patient en isolement :

- Renseignez-vous au poste infirmier;
- Suivez les directives affichées sur la porte;
- Portez l'équipement de protection.



Sécurité

- L'espace dans les chambres des patients est limité. Veillez à ce que le plancher ne soit pas encombré de sacs et d'articles personnels.
- Allumettes, briquettes, cigarettes, cigarettes électroniques, appareils électriques, fusils, couteaux, fauteuils personnels, lits pliants et autres articles pouvant poser un risque à la sécurité sont interdits.

Confidentialité

Afin de préserver la vie privée, la confidentialité et le confort des patients :

- Vous pourriez être prié de sortir de la chambre si le personnel doit parler à un patient au sujet de ses soins, effectuer un test ou une intervention.
- Il est strictement défendu de prendre des photos ou de tourner des vidéos dans les secteurs de soins aux patients et dans les cliniques.



NOTE : Le personnel et les médecins s'efforcent de répondre aux demandes des patients; toutefois, pour la sécurité et le confort des patients, les décisions ultimes sont prises par l'équipe de soins.

Vos commentaires nous tiennent à cœur.

Vous pouvez nous écrire ou nous appeler :

Service de la qualité et de la sécurité des patients

Réseau de santé Vitalité

275, rue Main, bureau 600, Bathurst (N.-B.) E2A 1A9

qualite.quality@vitalitenb.ca

Moncton et environs

506-862-3767

Edmundston et environs

506-739-2221

Campbellton et environs

506-789-5023

Bathurst et Péninsule acadienne

506-544-2057

Numéro sans frais

1-877-286-1311